



Dispositions pratiques pour la reprise du culte dans les églises

SYNTHESE

(26/05/2020)

Si le respect des normes sanitaires impose l'adaptation de certains gestes, les ministres veilleront à préserver la noble simplicité des rites comme la nature propre des gestes qui manifestent le salut de Dieu. Voici les principales dispositions pratiques demandées pour la reprise des cultes. Le discernement des situations invite à adapter ces mesures en fonction des lieux et des circonstances en ayant toujours le souci prioritaire des personnes fragiles et vulnérables. (+ Luc Crepy, évêque du Puy-en-Velay)

La préparation de l'église ou de la chapelle

- **Les recommandations sanitaires** sont affichées à l'entrée de l'église.
- Les **bénitiers sont vides** et désinfectés.
- **Du gel hydro-alcoolique** est disponible à l'entrée des églises ou chapelles avec un panneau demandant aux personnes de se désinfecter les mains.
- **1 personne pour 4m²** (1 mètre devant, derrière, à droite et à gauche = 4m²), ce qui ne correspond pas toujours à un rang sur deux et une place sur 2. On veillera à 1m de distance entre les personnes. D'où :
 - on déterminera le seuil maximum de personnes pouvant être accueillies dans l'église ;
 - les places où les fidèles pourront s'asseoir sont clairement identifiées ;
 - dans les grandes églises, un sens de circulation matérialisé avec un marquage au sol ou des flèches sur des panneaux, sur les chaises, etc.
 - des portes pouvant rester ouvertes pour qu'elles ne soient pas touchées par les personnes venant dans l'église.
 - nettoyage des places utilisées si plusieurs célébrations se succèdent.
- **Portes ouvertes** si possible, sinon une désinfection régulière des poignées et barres d'ouverture.

La célébration de la messe

- L'assemblée est informée des conditions d'accueil, des mesures d'hygiène et de distanciation physique (gestes « barrières ») et de l'adaptation des rites aux contraintes sanitaires : panneaux d'information dans l'édifice, prises de parole du responsable en début de cérémonie et à chaque phase lorsque c'est nécessaire, traduction dans les langues des différentes communautés représentées.
- Une attention particulière est portée sur **les entrées et les sorties des églises**. Pour chaque église, une (ou plusieurs) personne est désignée par le curé pour réguler le flux, veiller au nombre de personnes présentes à l'intérieur de l'église et éviter les attroupements à la sortie des célébrations. L'équipe chargée de l'accueil et de la bonne tenue de la cérémonie reçoit une formation préalable aux gestes barrière par le responsable de la cérémonie ou un référent sanitaire.
- **Le port du masque est obligatoire pour tous, à partir de l'âge de 11 ans**. Pour les prêtres, vu la distance entre l'autel et les premiers rangs, le masque ne semble pas obligatoire pendant la messe, à l'exception de la communion aux fidèles. Chaque prêtre juge ce qu'il est raisonnable de faire.
- Avant de commencer la célébration, ministres et fidèles sont invités à se laver les mains à l'eau savonneuse ou au gel hydro-alcoolique (pompe à gel à l'entrée de l'église et à la sacristie).
- Des feuilles de chant à usage unique. Pas de livres de chant.
- Limiter le nombre des intervenants pendant la célébration (servants d'autel, lecteurs, animateurs liturgiques) afin d'éviter au maximum les contacts.

- Si possible, les micros sont pourvus d'une protection amovible et jetable (film plastique) après chaque célébration. En cas d'impossibilité, on réservera un micro pour chaque utilisateur et il sera désinfecté après chaque célébration.
- Pour la quête : pas de transmission du panier de quête entre les fidèles, mais par des quêteurs désignés. La quête peut être faite en fin de célébration, à la sortie, avec des troncs.
- Avant de monter à l'autel pour l'offertoire, le célébrant et le diacre d'autel se lavent soigneusement les mains à l'eau savonneuse ou avec du gel hydro-alcoolique.
- Les espèces eucharistiques (pain et vin) resteront couvertes (avec des pales) et le prêtre veille à garder la distance nécessaire au moment de la consécration.
- Le geste de paix n'est pas proposé.
- Pour la communion :
 - Quand il y a une concélébration, les ministres ordonnés communieront tous par intinction, y compris le célébrant principal. Seul le prêtre ou le diacre chargé de la purification boit au calice pour consommer le précieux Sang. Les fidèles ne communieront pas au précieux Sang, que ce soit au calice ou par intinction.
 - Avant de donner la communion, les prêtres, le diacre, les ministres extraordinaires de la communion mettent un masque. Ils se lavent les mains avec du gel hydro-alcoolique.
 - Pour le mouvement de la communion, on rappellera aux fidèles le respect de la distance suffisante entre eux, éventuellement signalée au sol.
 - Les fidèles reçoivent la communion dans la main. On refusera de la donner dans la bouche.
 - Après avoir donné la communion, le prêtre, le diacre et les ministres extraordinaires de la communion se lavent soigneusement les mains avec du gel hydro-alcoolique.
- A la fin de la messe, les micros seront désinfectés. Les vases sacrés seront lavés soigneusement à l'eau chaude et avec un produit adapté. Les linges d'autel seront lavés après chaque célébration.

Les autres célébrations : baptêmes, funérailles, mariages

Toutes les mesures précédentes sont valables pour toutes les autres célébrations. On notera :

- Pour les baptêmes :

- Le signe de croix lors de l'accueil sera réalisé par les parents, seuls.
- L'imposition des mains se fera sans toucher l'enfant.
- Le baptême sera réalisé avec une eau bénie lors de la célébration. Chaque ablution sera réalisée au-dessus d'une autre cuve destinée à recueillir l'eau avant son élimination, afin d'éviter une contamination entre familles.
- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton imbibé d'huile et renouvelé entre chaque enfant, avant d'être brûlé après la célébration.
- Le célébrant se désinfecte les mains avant la remise de la lumière et du vêtement blanc.
- Avant la signature des registres, les familles se désinfecteront les mains au gel.

- Pour les funérailles :

- Les gestes de la lumière et de la croix seront réservés à la famille, moyennant une désinfection préalable des cierges et de la croix qui sera déposée sur le cercueil.
- L'aspersion du dernier adieu sera effectuée par le célébrant seul.
- S'il y a une procession du dernier adieu à l'église, elle se fera sans aspersion, par une signation ou une inclination.

- Pour les mariages :

- Les fauteuils des mariés seront nettoyés après chaque célébration.
- Les livrets de célébration seront distribués par des personnes désignées après désinfection des mains. Les participants les conserveront à l'issue de la célébration.
- Avant la signature des registres, les familles se désinfecteront les mains au gel.